

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

Décembre 2022

TAUX DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES¹

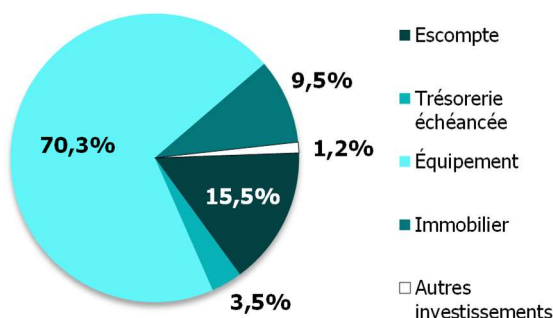
3^E TRIMESTRE 2022

REBOND DES TAUX DE CRÉDITS À L'ÉQUIPEMENT

- Les taux moyens nationaux restent inférieurs aux taux pratiqués en Guyane. Des effets de structure (prêts de plus faible montant accordés en Guyane), des coûts de fonctionnement bancaire plus élevés et une utilisation plus marquée de certaines solutions bancaires (découverts notamment), expliquent en partie ces écarts.
- Le taux moyen pondéré des **crédits à l'équipement** progresse de 27 points de base (pb) après quatre trimestres consécutifs de diminution. Il se situe ainsi à 2,05 %, contre 1,72 % pour la France entière. Au 3^e trimestre, les crédits à l'équipement représentent 70 % des nouveaux crédits accordés.
- Le taux moyen global pondéré des **découverts** diminue à 8,54 % sur le trimestre, mais reste en hausse sur un an (+341 pb). Pour les découverts inférieurs à 25 k€, le taux moyen s'établit 13,29 %.
- Enfin, l'utilisation de **l'escompte** est plus importante qu'avant le début de la pandémie (11,4 M€ en 2021 contre 650 K€ en 2019). Il reste toujours plébiscité, comptant pour 15,5 % des nouveaux crédits octroyés sur un an.

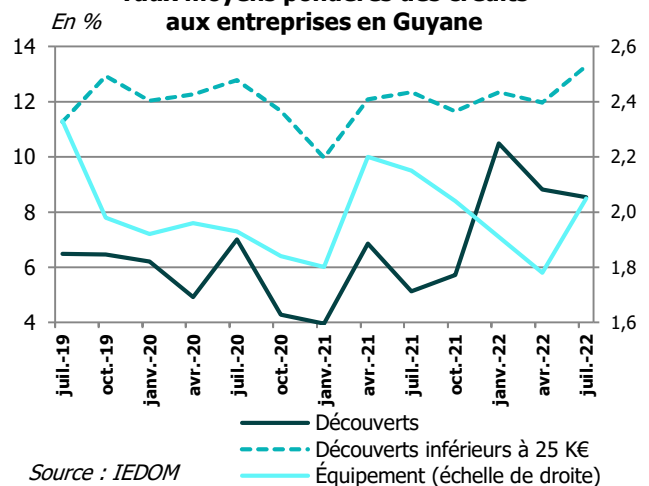
Caractéristiques des nouveaux crédits

Répartition des flux de nouveaux crédits aux entreprises (sur un an, hors découverts)



Source : IEDOM

Taux moyens pondérés des crédits aux entreprises en Guyane



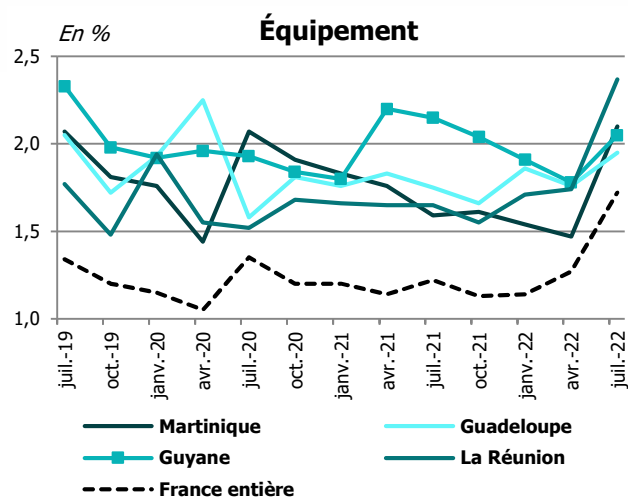
Source : IEDOM

¹ Compte tenu du faible nombre d'observations, les analyses des taux sur les prêts immobiliers, l'escompte, et la trésorerie échéancée ne sont pas réalisables en Guyane.

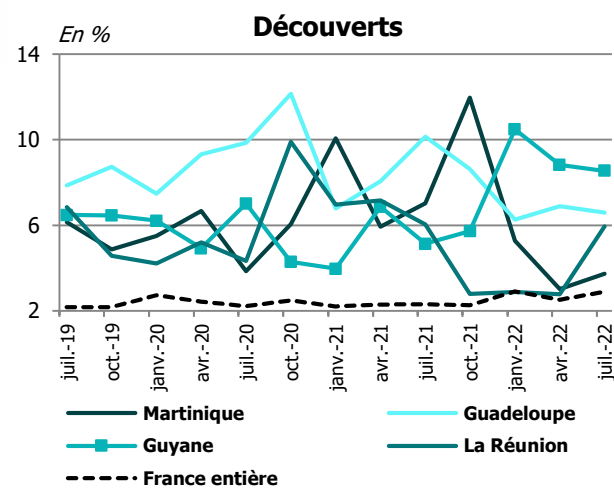
Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré au T2 2022 (en %)		Taux moyen pondéré au T3 2022 (en %)		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Guyane	France entière	Guyane	France entière	Guyane	France entière	Guyane	France entière	Guyane	France entière
Découverts	8,82	2,51	8,54	2,89	-	-	-	-	-	-
de moins de 25 000 €	11,97	7,62	13,29	7,95	-	-	-	-	-	-
Équipement	1,78	1,27	2,05	1,72	156	119	100	75	2,44	1,68

Sources : IEDOM, Banque de France

Taux moyens des crédits aux entreprises par géographie



Sources : IEDOM, Banque de France



Sources : IEDOM, Banque de France

MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité en Guyane. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières (SNF). Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. Le champ de l'étude a été restreint aux SNF (exclusion des entreprises individuelles) de manière à présenter des taux comparables à ceux publiés par la Banque de France.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou, dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. S'agissant des utilisations de découverts, les TESE sont calculés uniquement sur les périodes durant lesquelles le solde du compte associé est débiteur. Les taux moyens publiés, qu'ils concernent les catégories prises dans leur ensemble ou l'une des tranches de montant, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédits correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « Autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr
 Directeur de la publication : S. BOUVIER-GAZ – Responsable de la rédaction : D. LAURET – Rédaction : S. AUBERT
 Éditeur et imprimeur : IEDOM